

CONTRAT D'ENTREPRISE (PROV12)

5181, rue d'Amiens, bureau 500, Montréal-Nord (Québec) H1G 6N9

Téléphone: 514.955.3548 * Fax: 514.955.6623

ENTRE

(Ci-après appelé l'Entrepreneur)

Nom:	CESGM	Inc				
Adresse :	5181	, rue d'Amiens, bure	eau 500			
Ville :	: Montréal-Nord				Code postal :	H1G 6N9
Téléphone : 514.995.3548				Télécopieur :	514.955.6623	
# licence RBQ: 4444-		4444-4444-22	Courriel:	svenne@cesgm.	com	
Représentant :		SuperAdmin				
			ET			
(Ci-après appelé le client)						
Nom:	comp					
Adresse :	ads					
Ville :					Code postal :	sd
Téléphone :			Télécopieur :			
Adresse o	des trava	ux: ads				
1. Ouvrage	à réaliser	CE QUI SUIT: de ce jour, les services	de l'Entrepreneur p	our exécuter l'ouvrage d	si-après décrit :	

A réception de facture 0,00 Conditions de règlement: Total HT

2. Début et fin

Les travaux seront débutés le 31.12.2015 et seront terminés vers/ou le 10.12.2016 , sauf si le client provoque un retard par son défaut de respecter ses obligations aux termes des présentes ou pour toute cause de force majeure; seront assimilés à une force majeure le cas d'une grève ou d'un lock-out.

3. Réception de l'ouvrage

Le client sera présumé avoir reçu l'ouvrage à la première des éventualités suivantes, et ce, malgré toute réserve qu'il pourrait imposer, soit à la date de la fin des travaux décrits ci-devant, où à la date à la quelle l'immeuble sera prêt à être occupé.

4. Prix

Prix d'ouvrage 229-0,00 \$

Taxe sur les produits et services (TPS) 229-0,00 \$

Sous-total 0,00\$

Taxe de vente du Québec (TVQ) 229-0,00 \$

TOTAL:229- 229-0,00 \$ et sera payable comme suit:

et sera payable comme suit:

et sera payable comme suit:225Toutefois ce prix est soumis aux réserves suivantes:

- 4.1 Le client paiera à l'entrepreneur un intérêt mensuel de deux pour cent (2%) sur toute somme due, soit 24% par année,le tout sous réserve à tout autre recours de l'entrepreneur contre le client.
- 4.2 En cas de recours judiciaire de l'entrepreneur contre le client pour le recouvrement de sommes dues, les frais judiciaires et extrajuiciares en cours en pareil cas par l'entrepreneur sont à la charge du client mais ne seront en aucun cas supérieur à 30% du prix du contrat.